

Département
SAVOIE
Arrondissement
ST JEAN DE MAURIENNE
Canton
ST JEAN DE MAURIENNE

COMMUNE DE FONTCOU

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le **22/04/2024**
ID : 073-217301167-20240422-19D2024-DE

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2024

PRESENTS : Christelle BATAILLER, Georges BUISSON-RIEUX, Pascal DOMPNIER, Frédéric FLORES, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Cécile ELIN, Stéphane TRUCHET, Pascal SIBUE.

ABSENTS : Fernand AUGERT (procuration à Georges BUISSON-RIEUX)

EXCUSES : Aimie PASCHAL (procuration à Cécile ELIN)

NOMBRE DE MEMBRES :

⇒ Afférents au conseil municipal : 14

⇒ En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 14 - Procuration : 2

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile ELIN

**MODIFICATION N°1 DU PLU DE SAINT- JEAN DE
MAURIENNE / DEMANDE AVIS AUX ELUS DE
FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE**

Mr le président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, Mr Jean-Paul MARGUERON, par son courrier du 13 février dernier, demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur le Projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Jean de Maurienne. Ce projet de modification permet des ajustements du règlement graphique et écrit afin de mettre le PLU en comptabilité avec le projet de PIG « extension de la carrière de gypse ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable sur ce projet de modification du PLU mais demande aux élus de rester vigilant quant à « l'extension de la carrière de gypse ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Bernard COVAREL.

